



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

STRATEGIE MOBILITES 2025/2030

1 - RESEAU STRUCTURANT

1.3 – Téléphérique urbain sud : approbation du bilan de concertation

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

Sont soumis à une concertation associant le public, « *les projets d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement ou l'activité économique dont la liste est arrêtée par Décret en Conseil d'Etat* », conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

La réalisation de l'Aérotram (depuis renommé téléphérique urbain sud), en raison de son ampleur, est considérée comme une opération d'aménagement. De fait, et conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, elle doit faire l'objet d'une concertation préalable qui relève de la responsabilité du SMTC qui en a pris l'initiative.

Par délibération D.2015.10.14.2.3 du 14 octobre 2015, le Comité syndical a décidé d'engager la procédure de concertation prévue à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, pour la réalisation de l'Aérotram et en a approuvé les modalités d'organisation. Celle-ci s'est déroulée du 2 au 20 novembre 2015. Ses conclusions ont donné lieu à la rédaction d'un bilan objet de la présente délibération.

L'objectif du bilan est de rendre compte des actions menées, de la participation de chacun et d'en tirer les enseignements pour les suites à donner.

I. Le dispositif d'information et de concertation

Les modalités d'information

- Publicité

La concertation a été annoncée via des annonces légales publiées dans des journaux locaux (Dépêche du Midi, Gazette du Midi et Opinion Indépendante) et des encarts publicitaires (Dépêche du Midi, Voix du Midi). Un communiqué de presse a été diffusé qui a donné lieu à de nombreux articles dans la presse locale au début de la période de concertation. Les vitrines de l'agence Tisséo Jean Jaurès et de la salle d'attente de la station de métro UPS ont été recouvertes d'une affiche annonçant la concertation et ses modalités.



- Site Internet

Une page spécifique sur le projet a été ajoutée sur le site www.mieuxbouger.fr, elle rappelle les modalités de concertation, permet de télécharger le programme d'opération ainsi qu'un document synthétique présentant le projet. Ce site Internet a été mis en ligne le 2 novembre et restera disponible tout au long du projet et sera enrichi au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Documents d'information

Un document présentant de façon synthétique les principaux enjeux du projet et les modalités de concertation a été édité à 15 000 exemplaires et également diffusé sur le site Internet de la concertation. Il a été distribué dans le métro, lors des permanences et également distribué lors la réunion publique.

Vous souhaitez des solutions de transports toujours
PLUS PROCHES DE VOS BESOINS de déplacement ?

Donnez votre avis !

QUAND ?

Du 2 au 20 novembre 2015

OÙ ?

- SMTC-Tisséo, 7 esplanade Compans-Caffarelli, Toulouse
- Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc, Toulouse
- Mairie de quartier Niel, 81 rue Saint Roch, Toulouse

COMMENT ?

En réunion publique :

- le mardi 17 novembre, 18h30, salle Osète, 6 rue du Lieutenant-Colonel Pelissier, Toulouse

Lors des permanences :

- le jeudi 12 novembre, de 12 à 14 heures, CHU Rangueil, self du personnel
- le lundi 16 novembre, de 7 à 9 heures, à la station de métro UPS, salle des billets
- le lundi 16 novembre, de 12 à 14 heures, à l'OncoPôle, self du personnel

Retrouvez toutes les modalités de la concertation publique sur
mieuxbouger.fr



- Permanences

Trois permanences ont été organisées, une à proximité de chacune des stations du futur projet. Le dispositif comprenait 2 kakémonos présentant le projet, la distribution des documents d'information et des échanges entre le chef de projet et les personnes intéressées par le projet.

Ces permanences se sont tenues :

- le 12 novembre entre 11h30 et 14h à la sortie du self du CHU Rangueil



- le 16 novembre entre 7h et 9h30 dans la salle des billets de la station de métro Université Paul Sabatier



- le 16 novembre entre 12h et 14h à l'entrée du restaurant de l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse.



Ces permanences ont permis d'échanger avec le grand public et de distribuer des documents d'information.

Les modalités de participation

- Un formulaire de contact

Sur le site Internet www.mieuxbouger.fr, un formulaire de contact a été mis à la disposition des citoyens pendant toute la phase de concertation afin qu'ils puissent déposer un avis.

- Des registres de concertation

Des registres de concertation ont été mis à la disposition du public (accompagnés du programme de l'opération et de documents d'information) du 2 au 20 novembre dans les lieux suivants :

- Siège social du SMTIC, 7 esplanade Compans Caffarelli à Toulouse
- Siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse
- Mairie de quartier Niel, 81 rue Saint Roch à Toulouse.

- Réunion publique

Une réunion publique a été programmée le 17 novembre 2015, elle a finalement eu lieu le 3 décembre 2015 à 18h30 dans la salle Barcelone, à Toulouse.

- Modifications liées aux évènements du 13 novembre

En raison des suites données localement aux évènements exceptionnels qui ont eu lieu le 13 novembre 2015 en région parisienne, la réunion publique a été reportée. L'information du report a été diffusée sur les sites Internet www.mieuxbouger.fr et www.tisseo.fr et a été mentionnée le jour même dans un article de la Dépêche du Midi ainsi que sur le site du journal « Actu Côté Toulouse ». La Dépêche du Midi a publié un article « Aérotram : nouvelle réunion publique le 3 décembre » le 24 novembre présentant l'ordre du jour, les modalités de la réunion du 3 décembre. Actu Côté Toulouse a également publié un article le 3 décembre présentant la réunion. Un flyer annonçant la nouvelle réunion a également été distribué à 2 900 exemplaires aux stations de métro Jean Jaurès, UPS et Ramonville le 1^{er} décembre entre 7h et 9h. La nouvelle date de la réunion publique a également été annoncée sur la radio « France Bleu Toulouse ».

Des encarts publicitaires ont également annoncé la réunion publique dans la Dépêche du Midi.

Le site Internet et le formulaire de contact, mis en place le 2 novembre, vont rester actifs tout au long du projet.

La concertation institutionnelle

Au-delà de la concertation grand public décrite ci-avant, une concertation institutionnelle est menée en parallèle par le SMTTC, en collaboration avec la SMAT. Des réunions ont déjà eu lieu avec :

- Toulouse Métropole le 17 juillet ;
- Sanofi le 28 juillet ;
- Pierre Fabre le 27 août ;
- les entreprises travaillant sur le PDIE Oncopole le 16 septembre ;
- Le SGE/SACIM (Rectorat) le 28 septembre ;
- l'Université Paul Sabatier, le Lycée Bellevue, la Région, le CROUS le 4 novembre ;
- le CHU Rangueil le 7 octobre, le 9 novembre et le 4 décembre ;

Ces réunions sont l'occasion de présenter le projet, de recenser l'ensemble des contraintes liées aux implantations des stations proposées et de recueillir les observations éventuelles sur le projet.

Des rendez-vous complémentaires se sont également tenus avec le Provisoire, le 15 octobre, avec le Vice-Président de l'Université Paul Sabatier, le 27 octobre, et avec le Collectif Inter Associatif Handicaps 31, le 21 octobre.

II. Le bilan de concertation

Bilan quantitatif

- Les contributions écrites

Le projet a donné lieu à peu de contributions écrites : 44 ont été déposées au total, via le site Internet. Il convient de noter que les registres de concertation n'ont enregistré aucune contribution.

Ces avis émanent du grand public ou d'associations constituées (Association 2 pieds 2 roues, Comité de quartier Croix de Pierre, Comité de quartier Pouvoirville). Certains avis ont été renouvelés à l'oral lors de la réunion publique du 3 décembre 2015.

- Les retombées dans la presse

La presse locale a été informée par l'intermédiaire de l'envoi de communiqués de presse.

Plusieurs articles de presse en lien avec la période de concertation ont été publiés :

- L'Opinion Indépendante – 6 novembre 2015 : « Aérotram : l'idée prend de la hauteur »
- La Dépêche du Midi – 16 novembre 2015 : « Téléphérique Réunion publique mardi »
- Direct Matin – 16 novembre 2015 : « Réunion publique pour le téléphérique »
- La Dépêche du Midi – 17 novembre 2015 : « Aérotram : les arguments de Tisséo pour convaincre les Toulousains »
- La Dépêche du Midi – 24 novembre 2015 : « Aérotram : nouvelle réunion publique le 3 décembre »
- Actu Côté Toulouse – 3 décembre 2015 : « Aérotram à Toulouse : une réunion publique sur le projet jeudi 3 décembre ».

- Les échanges

Les permanences ont été l'occasion d'échanger avec des personnes intéressées par le projet. On dénombre une centaine de personnes qui sont venues échanger avec le chef de projet à cette occasion.

- La réunion publique

La réunion publique a eu lieu dans la salle Barcelone, à Toulouse, le jeudi 3 décembre de 18h30 à 20h30. Environ 80 personnes étaient présentes. Une dizaine de prises de parole sont à dénombrer au cours de cette réunion.

Le présent bilan tient compte des interventions survenues lors de cette réunion publique.

Les observations recueillies

Le présent bilan est établi au 4 décembre 2015. Les futures contributions (avis sur le site Internet www.mieuxbouger.fr) alimenteront la concertation à mesure de l'avancement du projet. Le grand public, les riverains, les associations de quartier, les institutionnels concernés vont demeurer au centre du dispositif. Le SMTC va continuer à rencontrer ces acteurs afin de prendre en considération leurs remarques et avis.

L'avis général recueilli est largement positif.

Concernant les avis positifs, on peut noter :

- Le souhait de voir rapidement le projet prolongé vers Basso Cambo et Montaudran.

Un tel prolongement permettrait a priori de désengorger la partie Sud de la rocade et ajouterait une réelle liaison transversale efficace entre les pôles majeurs que sont en particulier l'Université Paul Sabatier et Basso Cambo.

Réponse du SMTC : Ces prolongements sont actuellement à l'étude (opportunité, faisabilité).

- L'utilité du projet concernant l'amélioration des liaisons Est-Ouest et la baisse du nombre de véhicules sur la rocade qu'il devrait entraîner ;

Actuellement, le seul franchissement possible de la Garonne se situe au niveau d'Empalot. Au-delà, il faut rentrer en centre-ville ou aller jusqu'à Lacroix Falgarde. Le téléphérique urbain sud permettrait de créer une nouvelle liaison inexistante aujourd'hui.

Réponse du SMTC : Les études de trafic menées indiquent un report modal de 15 % en faveur du téléphérique (anciens usagers VP). A la mise en service, une baisse du trafic pourrait être mesurée dans le secteur du projet.

- La coupure que représente la Garonne est un vrai obstacle au développement des modes doux dans le sud de l'agglomération. L'emport des vélos par le téléphérique permettra d'augmenter nettement les possibilités de trajet pour ses usagers.

La volonté d'avoir une installation accessible et permettant d'emporter les vélos est ainsi exprimée ;

Réponse du SMTC : L'emport des vélos est une des exigences du projet. L'installation sera totalement accessible, notamment du fait d'un arrêt intégral possible en station.

- Le questionnement quant à la stratégie de stationnement notamment au niveau de l'Oncopole ;

Afin de permettre à un maximum d'usagers d'emprunter le téléphérique en particulier venant du sud de l'agglomération (Portet, Muret, ...), il semble important d'envisager du stationnement à proximité de la station Oncopole. Le stationnement dans le quartier de Ranguell est particulièrement délicat et certains craignent de voir un afflux supplémentaire de véhicules.

Réponse du SMTC : L'Oncopole est identifié parmi les pôles d'échanges futurs de l'agglomération. Des aménagements pourront venir compléter le projet de téléphérique en ce sens. Au niveau de l'Université Paul Sabatier, du stationnement n'est a priori pas prévu. Le report modal sur le téléphérique devrait au contraire permettre de diminuer la demande dans le quartier.

- Les qualités intrinsèques du projet (technologie propre, faibles emprises, préservation de l'environnement, adaptation à la spécificité des lieux) ;

Ce type de projet se caractérise par de faibles emprises au sol, au niveau des stations et des pylônes, très ponctuellement comparativement aux autres modes de transport.

La topographie du secteur du projet paraît particulièrement favorable au téléphérique

Réponse du SMTC : L'ensemble des modes de transport ont été envisagés pour cette liaison et le téléphérique est la solution la plus efficace et la moins coûteuse dans ce secteur. Un seul moteur électrique permettrait de faire fonctionner l'installation ce qui explique l'absence d'émissions de particules polluantes directement liées au projet.

- Sa dimension marketing territorial pour la métropole toulousaine.

Le projet apporterait une image de modernité à Toulouse et pourrait avoir un impact touristique sur la ville.

Réponse du SMTC : Le projet a été retenu parmi les actions du Programme d'Investissements d'Avenir de Toulouse Métropole et l'obtention d'une subvention est

espérée. Ce programme soutient la recherche et les projets innovants. Le projet constitue une réelle innovation de par l'utilisation d'un système de transport par câble aérien de cette ampleur en milieu urbain en France.

Concernant les avis négatifs, on peut noter le manque d'ambition du projet (auquel une seconde rocade avec un tunnel sous Pech David serait préférée), une préférence pour l'investissement en vue du renforcement des transports actuels ou l'aménagement des trottoirs ou bien enfin l'inutilité du projet pour les étudiants situés sur le campus de Rangueil qui n'auraient pas d'intérêt à se rendre à l'Oncopole ou au CHU.

Il convient également de noter l'avis du Comité de Quartier de Pouvoirville et les observations recueillies auprès de la communauté éducative du Lycée Bellevue au sujet de l'implantation des stations CHU et UPS. Ces éléments devront être intégrés dans la phase de conception du projet et lors du choix de la localisation exacte des stations. Ils confirment également la nécessité de poursuivre ce travail de concertation et de prise en compte de toutes les sensibilités.

III. Les enseignements de la concertation

- Intérêt pour le projet

Il convient de noter, à ce stade de l'opération, l'intérêt que suscite ce projet de la part de la population et des institutionnels riverains du projet.

- Localisation des stations

Concernant la localisation des stations, on peut noter les préférences suivantes :

- A l'Oncopole, l'emplacement le plus proche de l'entrée de l'IUCT ;
- Au CHU, la position la plus proche de l'accueil, à niveau ;
- A UPS, le secteur situé à l'entrée de l'Université, permettant une meilleure intermodalité.

Les impacts de la station CHU sont à apprécier avec les services techniques du CHU afin de les réduire au mieux.

La faisabilité technique de la station UPS au sein de l'Université est particulièrement délicate notamment du fait du souhait de préserver la possibilité d'étendre un jour le téléphérique. Aussi, la concertation va se poursuivre concernant l'implantation de cette station notamment auprès du Lycée Bellevue pour appréhender au mieux les contraintes liées à l'implantation d'une station et étudier les implantations alternatives proposées par la communauté éducative du Lycée.

- Suites à donner

Le SMTC note, à ce stade de l'opération, l'intérêt que suscite ce projet de la part de la population et des institutionnels riverains du projet.

Le SMTC poursuit les études techniques nécessaires à la définition du projet, notamment concernant le positionnement de stations, eu égard aux enseignements de cette concertation, aux objectifs de cette opération, aux enjeux de desserte et aux contraintes techniques des différents sites.

Le SMTC prend acte des questionnements et interrogations soulevées par le public, les élus, les acteurs institutionnels et associatifs et décide de poursuivre les échanges avec les différentes parties prenantes au projet ainsi que les études, et dans ce cadre, d'approfondir l'analyse des questionnements soulevés lors de la concertation

Il est donc proposé au Comité Syndical du SMTC d'approuver le bilan de la concertation.

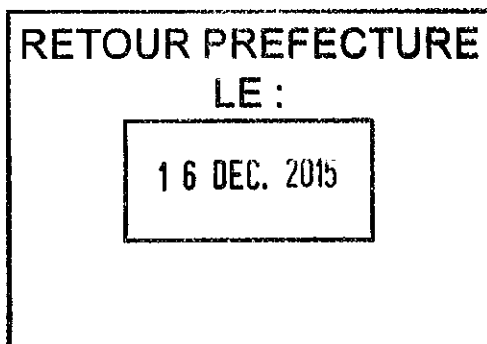
*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :
[Pour : MM. Aujoulat, Briand, Carneiro, Chollet, Del Borrello, Grass, Keller, Lagleize, Lattes, Mme Marti, MM. Moudenc, Trautmann, Mme Traval-Michelet (pouvoir), MM. Bacou, Léry, Mme. Rouchon (pouvoir), M. Suaud (pouvoir).
Contre : MM. Arévalo, Lafon.]

ARTICLE 1 : APPROUVE le bilan de la concertation.

ARTICLE 2 : DECIDE de poursuivre les échanges avec les différentes parties prenantes au projet ainsi que les études en intégrant les éléments du bilan de la concertation

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES